

## PROJET DU PARC ÉOLIEN D'HABLOVILLE (61)

Dossier d'autorisation environnementale

Autre Pièce



Dossier 22060030  
Juin 2024



**Auddicé environnement**  
Parc d'activité Le Long Buisson  
380 rue Clément Ader  
27930 Le Vieil-Evreux  
**02 32 32 53 28**

## I. PREUVE DE L'ENVOI DU RNT

Conformément à l'article L.181-28-2 du Code de l'environnement, le résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement a été envoyé aux communes limitrophes. « Sans préjudice des dispositions de l'article L.181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L.122-3».

**LA POSTE**

**PREUVE DE DEPOT LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION**

**1 Numéro de l'objet**  
3A 001 263 5439 1

**2 Destinataire**  
MAIRIE D HABLOVILLE  
  
4 RUE DE LA FEVRIE  
61210 HABLOVILLE

**3 Expéditeur**  
ELEMENTS  
  
100 BOULEVARD DE SEBASTOPOL  
75003 PARIS

**4 Données de dépôt**  
Date de dépôt : 23/05/2024  
Site de dépôt : A15592  
Niveau de garantie : R1 Prix : 11,28 €

**5 Code de vérification**  
Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette preuve de dépôt sur le site <http://www.laposte.fr/preuvededepot> avec le code de vérification ci dessous :  
**41GF-79MC-84LF**

**Les avantages du service de suivi :**  
Vous pouvez connaître à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
- SMS : envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)  
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)  
- Par téléphone :  
- pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
- pour les professionnels, composer le 3634 (0,30€ TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000. Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris

PD0-V10A-07716

**LA POSTE**

**PREUVE DE DEPOT LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION**

**1 Numéro de l'objet**  
3A 001 263 5433 9

**2 Destinataire**  
MAIRIE DE MONTS-SUR-ORNE  
  
GOULET  
1 RUE DE L ORMEL  
  
61150 MONTS-SUR-ORNE

**3 Expéditeur**  
ELEMENTS  
  
100 BOULEVARD DE SEBASTOPOL  
  
75003 PARIS

**4 Données de dépôt**  
Date de dépôt : 23/05/2024  
Site de dépôt : A15592  
Niveau de garantie : R1 Prix : 11,28 €

**5 Code de vérification**  
Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette preuve de dépôt sur le site <http://www.laposte.fr/preuvededepot> avec le code de vérification ci dessous :  
**55CK-02IC-39PB**

Les avantages du service de suivi :  
Vous pouvez connaître à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
- SMS : envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)  
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)  
- Par téléphone :  
- pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
- pour les professionnels, composer le 3634 (0,30€ TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris

**LA POSTE**

**PREUVE DE DEPOT LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION**

**1 Numéro de l'objet**  
3A 001 263 5434 6

**2 Destinataire**  
MAIRIE DE RI  
  
2 RUE LLE DE LALEU  
  
61210 RI

**3 Expéditeur**  
ELEMENTS  
  
100 BOULEVARD DE SEBASTOPOL  
  
75003 PARIS

**4 Données de dépôt**  
Date de dépôt : 23/05/2024  
Site de dépôt : A15592  
Niveau de garantie : R1 Prix : 11,28 €

**5 Code de vérification**  
Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette preuve de dépôt sur le site <http://www.laposte.fr/preuvededepot> avec le code de vérification ci dessous :  
**46MT-72OS-12UW**

Les avantages du service de suivi :  
Vous pouvez connaître à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
- SMS : envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)  
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)  
- Par téléphone :  
- pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
- pour les professionnels, composer le 3634 (0,30€ TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris

## PREUVE DE DEPOT LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION

1 Numéro de l'objet

3A 001 263 5428 5

NEUTRE en CO<sub>2</sub>

laposte.fr/neutralitecarbone

2 Destinataire

MAIRIE DE CHAMPCERIE

LE BOURG

61210 CHAMPCERIE

3 Expéditeur

ELEMENTS

100 BOULEVARD DE SEBASTOPOL

75003 PARIS

4 Données de dépôt

Date de dépôt : 23/05/2024

Site de dépôt : A15592

Niveau de garantie : R1

Prix : 11,28 €

5 Code de vérification

Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette preuve de dépôt sur le site <http://www.laposte.fr/preuvededepot> avec le code de vérification ci dessous :

13VX-93ZN-78SI

Les avantages du service de suivi :

Vous pouvez connaître à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- SMS : envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)
- Par téléphone :
  - pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - pour les professionnels, composer le 3634 (0,30€ TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

PDD-VI 01-07/16

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris

## PREUVE DE DEPOT LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION

1 Numéro de l'objet

3A 001 263 5429 2

NEUTRE en CO<sub>2</sub>

laposte.fr/neutralitecarbone

2 Destinataire

MAIRIE DE RONAI

3 CHEMIN DES VIEILLES CHAUMIERES

61160 RONAI

3 Expéditeur

ELEMENTS

100 BOULEVARD DE SEBASTOPOL

75003 PARIS

4 Données de dépôt

Date de dépôt : 23/05/2024

Site de dépôt : A15592

Niveau de garantie : R1

Prix : 11,28 €

5 Code de vérification

Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette preuve de dépôt sur le site <http://www.laposte.fr/preuvededepot> avec le code de vérification ci dessous :

45EC-45PS-02YE

Les avantages du service de suivi :

Vous pouvez connaître à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- SMS : envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)
- Par téléphone :
  - pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - pour les professionnels, composer le 3634 (0,30€ TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

PDD-VI 01-07/16

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris

**LA POSTE**

**PREUVE DE DEPOT LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION**

**1 Numéro de l'objet**  
3A 001 263 5432 2

**2 Destinataire**  
MAIRIE DE NEUVY-AU-HOULME  
  
PLACE BERNARD DESNOS  
  
61210 NEUVY AU HOULME

**3 Expéditeur**  
ELEMENTS  
  
100 BOULEVARD DE SEBASTOPOL  
  
75003 PARIS

**4 Données de dépôt**  
Date de dépôt : 23/05/2024  
Site de dépôt : A15592  
Niveau de garantie : R1 Prix : 11,28 €

**5 Code de vérification**  
Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette preuve de dépôt sur le site <http://www.laposte.fr/preuvededepot> avec le code de vérification ci dessous :  
**26BI-58QG-45ON**

**NEUTRE en CO<sub>2</sub>**  
laposte.fr/neutralitecarbone

Les avantages du service de suivi :  
Vous pouvez connaître à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
- SMS : envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)  
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)  
- Par téléphone :  
- pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
- pour les professionnels, composer le 3634 (0,30€ TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris

**LA POSTE**

**PREUVE DE DEPOT LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION**

**1 Numéro de l'objet**  
3A 001 263 5436 0

**2 Destinataire**  
MAIRIE DE GIEL-COURTEILLES  
  
LE BOURG  
  
61210 GIEL COURTEILLES

**3 Expéditeur**  
ELEMENTS  
  
100 BOULEVARD DE SEBASTOPOL  
  
75003 PARIS

**4 Données de dépôt**  
Date de dépôt : 23/05/2024  
Site de dépôt : A15592  
Niveau de garantie : R1 Prix : 11,28 €

**5 Code de vérification**  
Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette preuve de dépôt sur le site <http://www.laposte.fr/preuvededepot> avec le code de vérification ci dessous :  
**29FU-81NS-51CG**

**NEUTRE en CO<sub>2</sub>**  
laposte.fr/neutralitecarbone

Les avantages du service de suivi :  
Vous pouvez connaître à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
- SMS : envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)  
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)  
- Par téléphone :  
- pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
- pour les professionnels, composer le 3634 (0,30€ TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris

## II. AVIS



22/06/2022 15:47

Messagerie Elements - Porter à connaissance afférent à votre demande de pré-consultation pour un projet éolien sur les co...



Antoine Lepers &lt;antoine.lepers@elements.green&gt;

**Porter à connaissance afférent à votre demande de pré-consultation pour un projet éolien sur les communes de HABLOVILLE et RONAI (61) - BR\_2741\_2022**

LEROY Xavier &lt;xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr&gt;

22 juin 2022 à 15:44

À : "antoine.lepers@elements.green" &lt;antoine.lepers@elements.green&gt;

Madame, Monsieur,

Après consultation des différents organismes des forces armées concernés par votre projet éolien de 06 aérogénérateurs d'une hauteur sommitale de 150 mètres, pale haute à la verticale, sur le territoire des communes de HABLOVILLE et RONAI (61) transmis par courriel en date du 06 août 2021, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le projet, en l'état, ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués.

En cas de construction, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence, je vous invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest située à Brest (29) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude, des parcs éoliens à proximité dont les armées ont connaissance au moment de sa rédaction et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsidération. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, sur saisine du préfet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le sous-directeur de la circulation aérienne militaire Nord,

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=f5ce20808d&view=pt&search=all&permmsgid=msg-f%3A1736342754568861842&simpl=msg-f%3A1736342...> 1/2

22/06/2022 15:47

Messagerie Elements - Porter à connaissance afférent à votre demande de pré-consultation pour un projet éolien sur les co...

**Commandant Xavier LEROY**

Chef de la division environnement aéronautique  
DSAÉ/DIRCAM/SDRCAM Nord

SDRCAM Nord – Site Mailloux  
Base aérienne 705  
RD 9010 – 37 076 TOURS CEDEX 02  
Tél : +33 2 45 34 14 46 / PNIA : 862 927 14 46  
[xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr](mailto:xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la sécurité aéronautique d'État  
Direction de la circulation aérienne militaire  
Sous-direction régionale de la circulation  
aérienne militaire Nord

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=f5ce20808d&view=pt&search=all&permmsgid=msg-f%3A1736342754568861842&simpl=msg-f%3A1736342...> 2/2

17/12/2021 10:23

Messagerie Elements - Consultation projet éolien - Habloville (61)



Antoine Lepers &lt;antoine.lepers@elements.green&gt;

## Consultation projet éolien - Habloville (61)

**snia-bf ADS - Département SNIA-Ouest** <snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr>

17 décembre 2021 à 08:03

À : Antoine Lepers &lt;antoine.lepers@elements.green&gt;

Bonjour,

Voici l'avis du SNA-O suite à votre demande : « Après analyse de la situation du projet, nous allons faire les modifications demandées pour permettre le montage d'un parc de 400m d'altitude.

Nous prévoyons donc de relever la MSA CAN de Caen, ainsi que la TAA GODOV de Deauville à 2300ft (2200ft comme demandé n'est pas suffisant).

Modification avis SNA O : favorable pour le montage d'éoliennes d'altitude maximale 400m.

Lors du passage à l'état d'autorisation environnementale, nous demanderons un préavis avant montage pour mise à jour des publications. »

Cordialement

**Hervé KERJOANT****Instructeur en servitudes aéronautiques****SNIA-O/Pôle de Nantes**

02.28.09.27.10

Zone aéroportuaire

CS 14321 – 44341 Bouguenais Cedex

[Le site intranet du SNIA](#)**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**Liberté  
Égalité  
Fraternité**Service national d'Ingénierie aéroportuaire**  
*Construire ensemble, durablement***De :** Antoine Lepers <antoine.lepers@elements.green>**Envoyé :** mercredi 8 décembre 2021 11:35**À :** snia-bf ADS - Département SNIA-Ouest <snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr>**Objet :** Re: Fwd: Consultation projet éolien - Habloville (61)

[Texte des messages précédents masqué]

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=f5ce20808d&view=pt&search=all&permmsgid=msg-f%3A1719375888314328974&simpl=msg-f%3A1719375...> 1/1



**Direction des Systèmes d'Observation**

42, avenue Gaspard Coriolis  
31000 Toulouse

À l'attention de Antoine Lepers  
Elements  
12 rue aux Ours Société Eléments 4ème  
étage  
75003 Paris

**Objet :** Certificat Radeol

Toulouse, le 09 décembre 2021

**Nom du projet :** Antoine Lepers

*Affaire suivie par :* DSO/CMR

*Courriel :* radeol@meteo.fr

*Référence Météo-France :* 2021-000483

Par déclaration en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de **HABLOVILLE (61)**.

Vous avez indiqué que ce projet relève du régime de l'autorisation unique environnementale (AUE) des ICPE. Dès lors, son acceptabilité est soumise au respect des conditions prescrites par l'arrêté ministériel modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Ce parc éolien se situerait à une distance de **13,79 km** du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens, à savoir le radar bande C de **Falaise\***.

Ce projet **ne respecte pas la distance minimale d'éloignement** fixée par l'arrêté (20 km pour un radar bande C), tout en présentant un éloignement supérieur à la distance de protection fixée par le même arrêté (5 km).

Dès lors, **l'avis de Météo-France n'est pas requis**.

Cependant, aux termes de l'arrêté susvisé, l'acceptabilité de ce projet ne peut être prononcée par le service instructeur (DREAL, DRIEAT ou DEAL) que si le porteur du projet fournit une étude des impacts cumulés générés par l'ensemble des aérogénérateurs implantés en deçà de la distance minimale d'éloignement (qu'il s'agisse d'aérogénérateurs de ce même projet ou des autres parcs éoliens coexistants), et que cette étude justifie du respect des critères fixés par l'arrêté.

**Aussi, Météo France conseille au porteur du projet, si ce n'est pas déjà fait, de déposer dès à présent un dossier en Préfecture accompagné d'une étude d'impact\*, menée de préférence par un**

**Météo-France**

73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France  
www.meteofrance.fr @meteofrance  
Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification

Page 1/3



modèle reconnu par le ministère.

À noter que dans le cas où il s'agit d'un projet modificatif d'un parc déjà existant, l'étude d'impact doit caractériser également l'aggravation de l'impact par rapport à l'existant.

Ce certificat, joint à votre dossier de demande d'autorisation déposé en préfecture, permet de justifier de cette position réglementaire.

*\* Les coordonnées géographiques des radars concernés, ainsi qu'un rappel sur la réglementation et les études d'impact, vous sont accessibles à partir de l'url suivante : <https://www.radeol.fr>  
Ce certificat n'est valable que pour les caractéristiques exactes du projet renseignées par le demandeur (cf. Annexe). En cas de modification du projet, un nouveau certificat doit être demandé.*

**Météo-France**

73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  [@meteofrance](https://twitter.com/meteofrance)

Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification

Page 2/3

## Annexe



| Demandeur     |                                             |
|---------------|---------------------------------------------|
| Nom           | Lepers                                      |
| Prénom        | Antoine                                     |
| Société       | Elements                                    |
| Email         | antoine.lepers@elements.green               |
| Adresse       | 12 rue aux Ours Société Eléments 4ème étage |
| Code postal   | 75003                                       |
| Commune       | Paris                                       |
| Projet        |                                             |
| Nom           | Antoine Lepers                              |
| Localisation  | METROPOLE                                   |
| Situation     | TERRE                                       |
| ICPE          | AUE                                         |
| Type          | EOLIENNES                                   |
| Commune #1    | HABLOVILLE (61)                             |
| Dossier       |                                             |
| Référence     | 2021-000483                                 |
| Date et heure | 09/12/2021 10:07:11                         |

Les coordonnées sont exprimées en degrés décimaux dans le système géodésique WGS84.

| Eolienne/sommet | Latitude | Longitude |
|-----------------|----------|-----------|
| #1              | 48,8032° | -0,15343° |

Attestation de conformité de la modélisation des impacts cumulés sur le radar météorologique de [Falaise](#) pour le projet de parc éolien [Habloville](#) porté par la société [Elements](#), à la décision du 03 février 2022 (NOR : TREP2201124S)

*(prise au titre de l'arrêté du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement)*

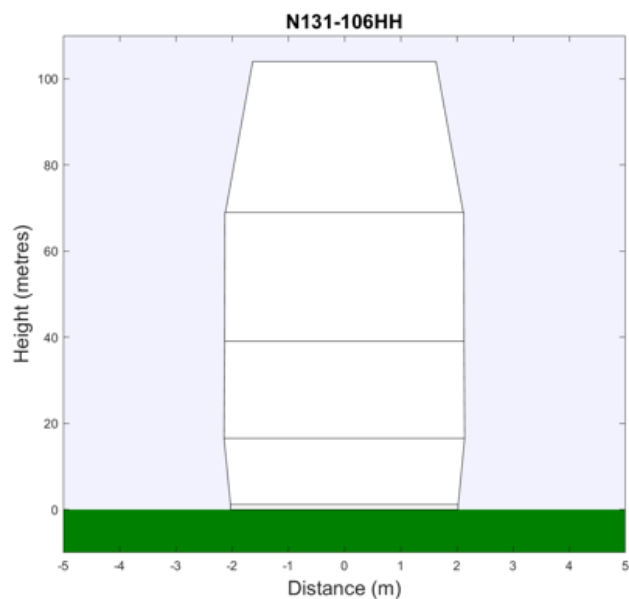
La société QinetiQ Ltd atteste que les perturbations générées par le projet de parc éolien [Habloville](#) porté par la société [Elements](#), sur le fonctionnement du radar météorologique de [Falaise](#) ont été modélisées conformément aux dispositions prévues par la décision du 03 février 2022 (NOR : TREP2201124S) et font l'objet du rapport référence [CLOUDSiS 1.0 Impact Assessment for the Proposed Habloville Wind Farm](#) indice [QINETIQ/24/00773/1.0](#) en date du [avril 2024](#)

**Selon les résultats de la modélisation et de l'analyse des critères réglementaires (voir §analyse des critères et résultats et tableaux 1-4 ci-après), le projet [Habloville](#), porté par la société [Elements](#), est **CONFORME** à l'arrêté modifié du 26 août 2011 ([dépendant d'autres projets en planification, du tableau 3](#)).**

Le projet consiste en [une création de parc](#).

Le projet de parc éolien désigné ci-dessus est défini comme suit :

| Nom du projet  |                           |                           |                     |                           |                                             |                             |                          |                           |
|----------------|---------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Aérogénérateur | Coordonnées WGS 84        |                           | Altitude NGF (en m) | Distance au radar (en km) | Caractéristiques des aérogénérateurs prévus |                             |                          |                           |
|                | Latitude (°N)             | Longitude (°E)            |                     |                           | Constructeur et modèle                      | Hauteur bout de pale (en m) | Diamètre de rotor (en m) | Hauteur du mât (en m) [A] |
| E1             | <a href="#">48.803247</a> | <a href="#">-0.152951</a> |                     |                           | <a href="#">Nordex N131</a>                 | <a href="#">171.5</a>       | <a href="#">131</a>      | <a href="#">106</a>       |
| E2             | <a href="#">48.801122</a> | <a href="#">-0.158779</a> |                     |                           | <a href="#">Nordex N131</a>                 | <a href="#">171.5</a>       | <a href="#">131</a>      | <a href="#">106</a>       |
| E3             | <a href="#">48.799147</a> | <a href="#">-0.156471</a> |                     |                           | <a href="#">Nordex N131</a>                 | <a href="#">171.5</a>       | <a href="#">131</a>      | <a href="#">106</a>       |
| E4             | <a href="#">48.794395</a> | <a href="#">-0.155737</a> |                     |                           | <a href="#">Nordex N131</a>                 | <a href="#">171.5</a>       | <a href="#">131</a>      | <a href="#">106</a>       |
| E5             | <a href="#">48.792561</a> | <a href="#">-0.152456</a> |                     |                           | <a href="#">Nordex N131</a>                 | <a href="#">171.5</a>       | <a href="#">131</a>      | <a href="#">106</a>       |



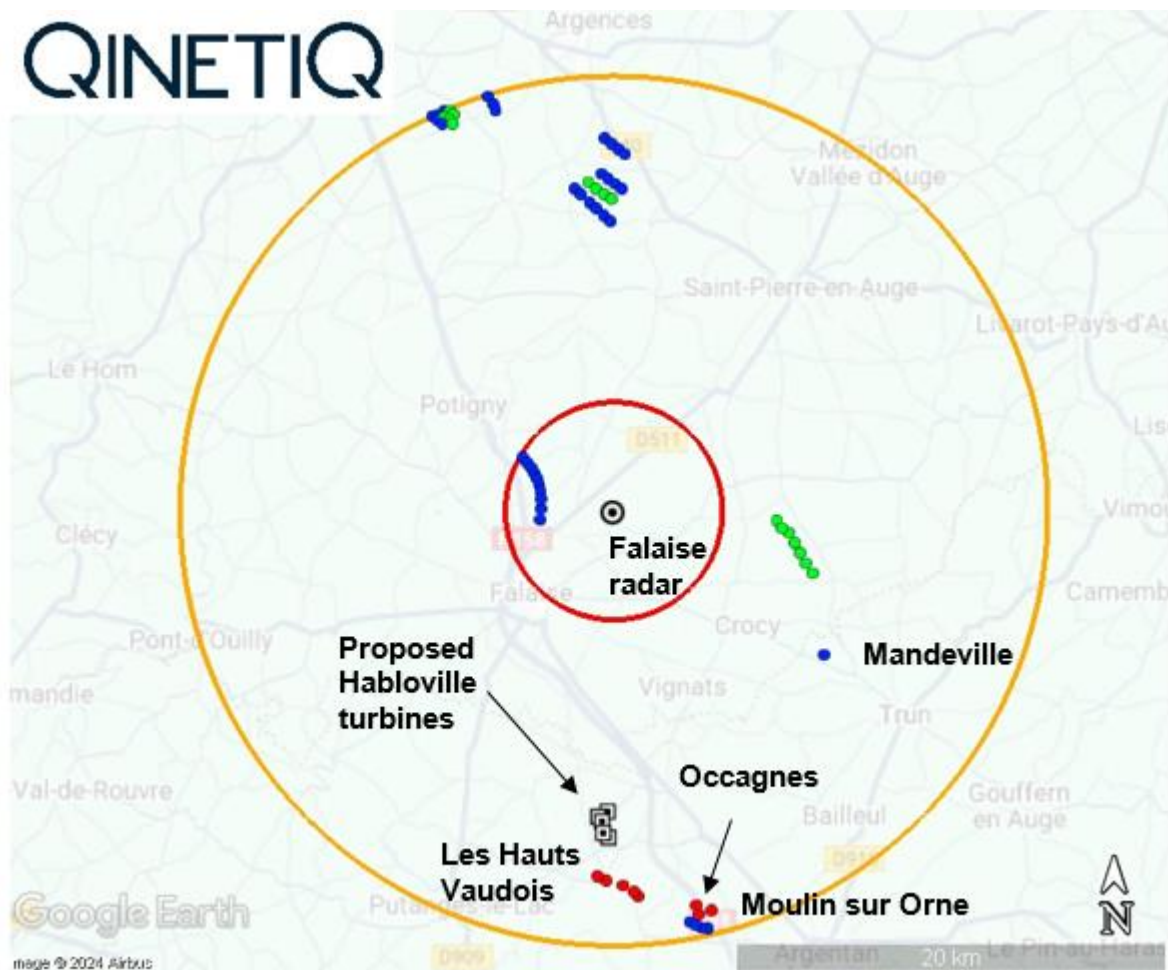
**Tableau 1 : Caractéristiques des aérogénérateurs considérés dans le projet ([A] Hauteur de moyeu des éoliennes (du sol au centre de la nacelle))**

Le parc éolien [Habloville](#) est situé en deçà des distances [d'éloignement](#) du radar météorologique de [Falaise](#). Celui-ci est modélisé avec les caractéristiques précisées dans le tableau 2. La société QinetiQ Ltd déclare avoir utilisé les données techniques du ou des radar(s) météorologique(s) mises à disposition par l'établissement public chargé des missions de l'Etat en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens.

| Radar                   | Bande de fréquence | Coordonnées WGS 84 |                | Altitude NGF de l'antenne radar (en m) | Distance de protection (en km) | Distance d'éloignement (en km) |
|-------------------------|--------------------|--------------------|----------------|----------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                         |                    | Latitude (°N)      | Longitude (°E) |                                        |                                |                                |
| <a href="#">Falaise</a> | <a href="#">C</a>  |                    |                |                                        | <a href="#">5</a>              | <a href="#">20</a>             |

**Tableau 2 : Caractéristiques du ou des radar(s) météorologique(s) considéré(s) dans la modélisation**

Les aérogénérateurs pris en compte dans la modélisation des impacts cumulés sont ceux construits, autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale (cf. article R. 122-5-II du Code de l'environnement) et situés en deçà des distances d'éloignement et/ou de protection des radars météorologiques. Ces aérogénérateurs sont décrits dans le tableau 3.



**Tableau 3 : Caractéristiques des aérogénérateurs considérés dans la modélisation des impacts cumulés (rouge = projet, vert = autorisé, bleu = existant)**

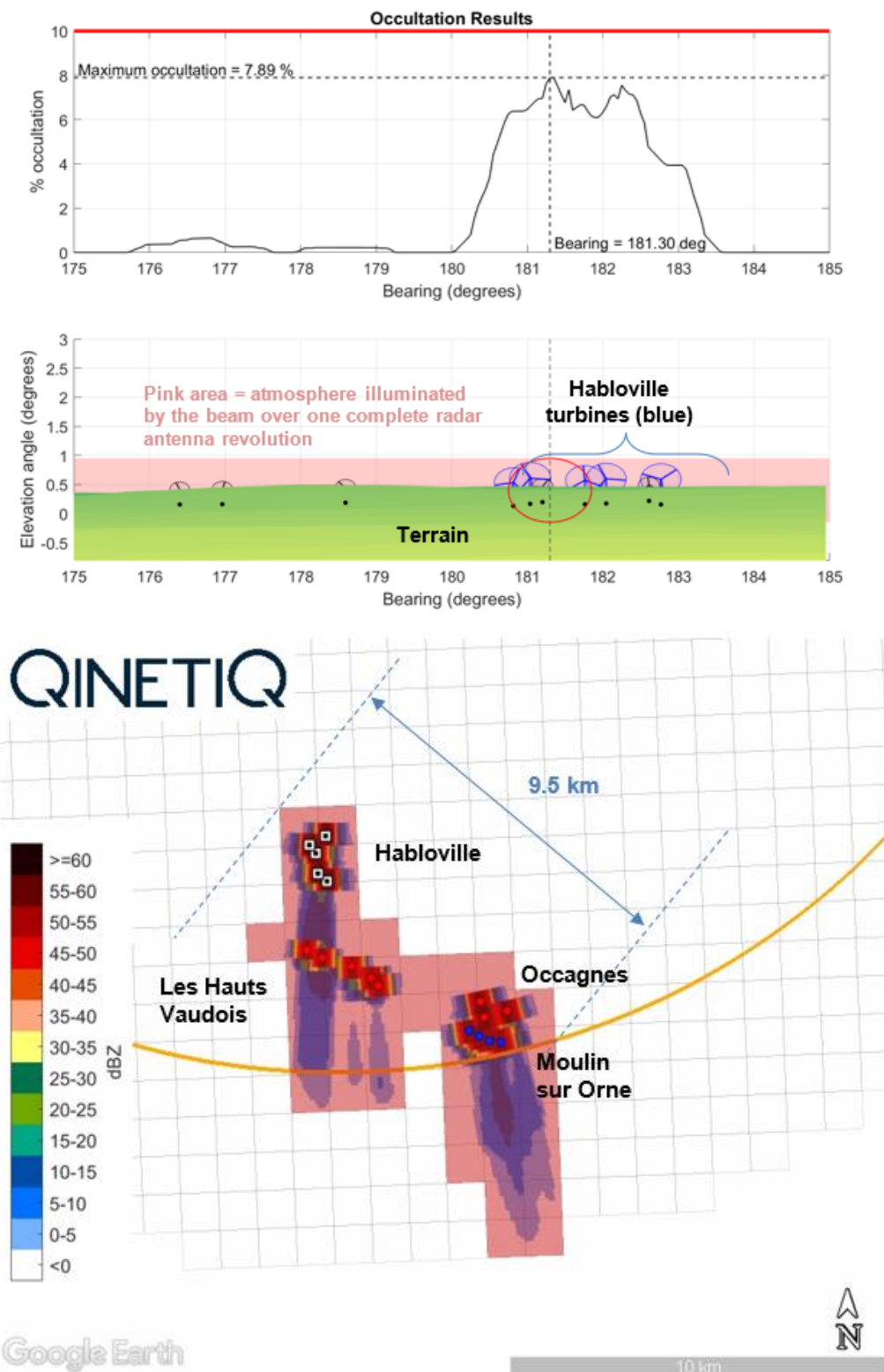
Les sites sensibles, au sens de l'arrêté du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, pris en compte dans cette étude sont les suivants :

| Site sensible  | Catégorie | Coordonnées WGS 84 |           |
|----------------|-----------|--------------------|-----------|
|                |           | Latitude           | Longitude |
| Non applicable |           |                    |           |

**Tableau 4 : Sites sensibles**

Les impacts cumulés du parc éolien [Habloville](#) sur le radar météorologique de [Falaise](#) ainsi modélisés sont présentés dans le rapport référence [CLOUDSiS 1.0 Impact Assessment for the Proposed Habloville Wind Farm](#) Ind. QINETIQ/24/00773/1.0 daté du [avril 2024](#).

Les zones d'impact résultant des impacts cumulés, sont représentées sur la cartographie suivante :



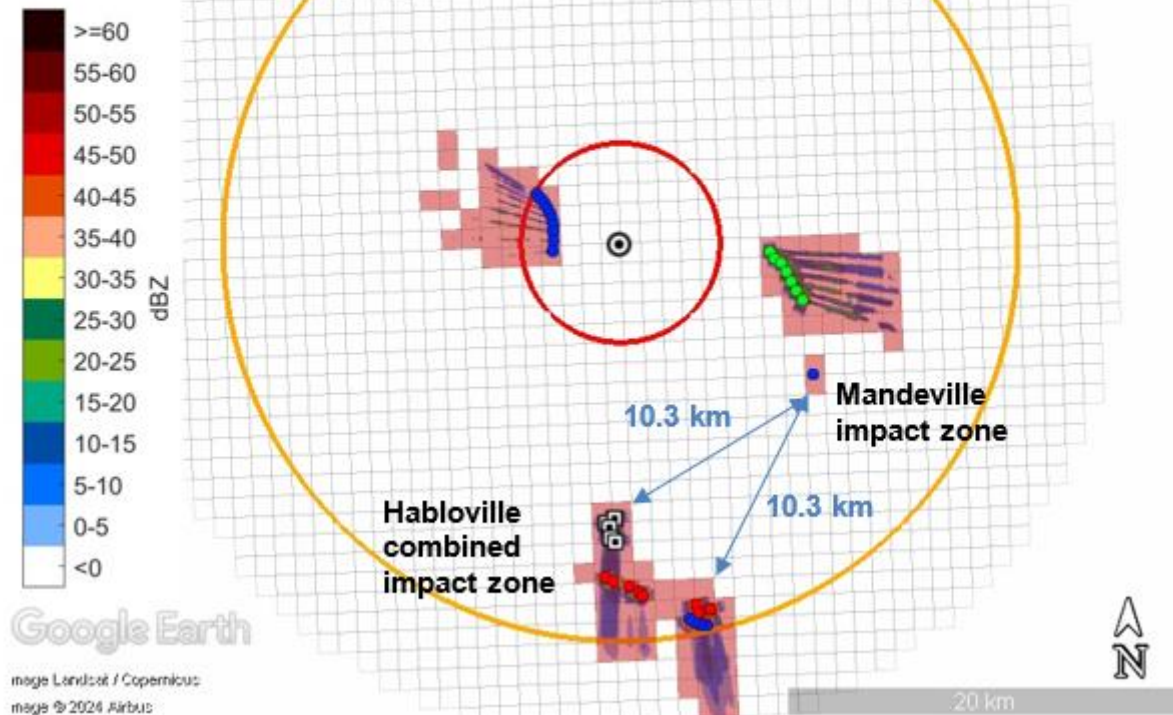


Figure 1 : Cartographie de la modélisation des zones d'impact

Dans le cas d'un renouvellement au sens de l'arrêté du 26 août 2011, les zones d'impact du projet de renouvellement résultant des impacts cumulés, sont représentées sur la cartographie suivante : **(non utilisé)**



**Figure 2 : Cartographie de la modélisation des zones d'impact du projet de renouvellement (non utilisé)**

### **Analyse des critères et résultats :**

Selon les résultats de la modélisation et de l'analyse des critères réglementaires (voir tableaux ci-après), le projet **Habloville** porté par la société **Elements** est **CONFORME** à l'arrêté modifié du 26 août 2011 (**dépendant d'autres projets en planification, du tableau 3**)

## Résultats de la modélisation pour un projet de parc éolien (y compris un projet nécessitant une nouvelle autorisation)

Le projet doit respecter :

- Soit les quatre critères suivants :

| CRITERE                                                                                                | VALEUR<br>REGLEMENTAIRE | PROJET DE PARC EOLIEN                 |                            | CONCLUSION<br>[CONFORME / NON CONFORME] |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------|
|                                                                                                        |                         | VALEUR DES CRITERES DU PROJET DE PARC | CONFORME /<br>NON CONFORME |                                         |
| Critère 1 : <b>Occultation</b> maximale du faisceau radar (% de la surface du faisceau)                | $\leq 10\%$             | 7.9%                                  | CONFORME                   | CONFORME                                |
| Critère 2 : Dimension maximale des <b>zones d'impact</b> (km)                                          | $\leq 10$ km            | 9.5km                                 | CONFORME                   |                                         |
| Critère 3 : Distance minimale <b>entre deux zones d'impact</b> (km)                                    | $\geq 10$ km            | 10.3km                                | CONFORME                   |                                         |
| Critère 4 : Distance minimale de la zone d'impact vis-à-vis des <b>sites sensibles</b> identifiés (km) | $\geq 10$ km            | Non applicable                        | CONFORME                   |                                         |

- Soit les deux critères suivants (**non utilisé**)

| CRITERE                                                                                 | VALEUR REGLEMENTAIRE                                                       | PROJET DE PARC EOLIEN                                                        |                         | CONCLUSION<br>[CONFORME /<br>NON CONFORME] |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------|
|                                                                                         |                                                                            | VALEUR DES CRITERES                                                          | CONFORME / NON CONFORME |                                            |
| Critère 1 : <b>Occultation</b> maximale du faisceau radar (% de la surface du faisceau) | $\leq 10\%$                                                                | %                                                                            |                         |                                            |
| Critère 2 : <b>Zone d'impact globale</b> (km2)                                          | « Pas de modification »<br><br>(pas d'ajout ou de modification des pixels) | nombre de pixels 1km <sup>2</sup> modifiant la zone (ie. ajouté, ou déplacé) |                         |                                            |

## Résultats de la modélisation pour un renouvellement au sens de l'arrêté du 26 aout 201 (non utilisé)

Le projet de renouvellement doit respecter :

- Soit les quatre critères suivants :

| CRITERE                                                                                                | VALEUR REGLEMENTAIRE                                | RENOUVELLEMENT NOTABLE DU PARC EOLIEN                             |                                                  |                       | CONCLUSION<br>[CONFORME / NON CONFORME] |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|
|                                                                                                        |                                                     | VALEUR DES CRITERES DU PARC EOLIEN ACTUELLEMENT EN FONCTIONNEMENT | VALEUR DES CRITERES DU PARC APRES RENOUVELLEMENT | CONFORME/NON CONFORME |                                         |
| Critère 1 : <b>Occultation</b> maximale du faisceau radar (% de la surface du faisceau)                | $\leq 10\%$ ou non-augmentation de la perturbation  |                                                                   |                                                  |                       |                                         |
| Critère 2 : Dimension maximale des <b>zones d'impact</b> (km)                                          | $\leq 10$ km ou non-augmentation de la perturbation |                                                                   |                                                  |                       |                                         |
| Critère 3 : Distance minimale <b>entre deux zones d'impact</b> (km)                                    | $\geq 10$ km ou non-augmentation de la perturbation |                                                                   |                                                  |                       |                                         |
| Critère 4 : Distance minimale de la zone d'impact vis-à-vis des <b>sites sensibles</b> identifiés (km) | $\geq 10$ km ou non-augmentation de la perturbation |                                                                   |                                                  |                       |                                         |

- Soit les deux critères suivants :

| CRITERE                                                                                 | VALEUR REGLEMENTAIRE                               | PROJET DE RENOUVELLEMENT PARC EOLIEN        |                                                                                  |                         | CONCLUSION<br>[CONFORME / NON<br>CONFORME] |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------|
|                                                                                         |                                                    | VALEUR DES CRITERES AVANT<br>RENOUVELLEMENT | VALEUR DES CRITERES APRES<br>RENOUVELLEMENT                                      | CONFORME / NON CONFORME |                                            |
| Critère 1 : <b>Occultation</b> maximale du faisceau radar (% de la surface du faisceau) | $\leq 10\%$ ou non-augmentation de la perturbation | %                                           | %                                                                                |                         |                                            |
| Critère 2 : <b>Zone d'impact globale</b> (km <sup>2</sup> )                             | « Pas de modification »                            |                                             | N = nombre de pixels 1km <sup>2</sup> modifiant la zone (ie. ajouté, ou déplacé) |                         |                                            |

La société QinetiQ Ltd atteste de la conformité de la modélisation réalisée à la décision du 03 février 2022 relative à la reconnaissance de la méthode de modélisation des perturbations générées par les aérogénérateurs sur les radars météorologiques CLOUDSiS 1.0 et de la société QinetiQ Ltd chargée de sa mise en oeuvre.

Les résultats de la modélisation ont été établis à partir des informations fournies par le porteur de projet du parc [Habloville](#).

En aucun cas, les résultats de cette modélisation ne peuvent être utilisés dans d'autres configurations.

Fait le 9 avril 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jon Ellis'.

Jon Ellis, Ingénieur d'études

[jsellis@qinetiq.com](mailto:jsellis@qinetiq.com)